



**Rapport de la Commission des finances
concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire
au Service des routes et des cours d'eau
suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011-2012 et
aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012**

Le projet de décision soumis au Parlement par ce message contient :

- un crédit supplémentaire de Fr. 10.750 mios au Service des routes et des cours d'eau du DTEE pour la remise en état des routes cantonales suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011-2012 et aux intempéries (fortes rafales de vent) du début de l'année 2012. La participation des communes est estimée à 30% des dépenses, soit à Fr. 3.225 mios. Le montant à la charge du canton s'élève donc à Fr. 7.525 mios ;
- un crédit supplémentaire de Fr. 2.160 mios pour le paiement des subventions d'investissements aux communes pour les travaux d'abattage et d'évacuation des bois le long des cours d'eau latéraux suite aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012. Les travaux sont estimés à Fr. 3.325 mios au total. La subvention cantonale, y compris la part fédérale, s'élève à 65% des dépenses. Le montant à la charge du canton s'élève donc à Fr. 2.160 mios.

Le crédit supplémentaire demandé se monte donc à Fr. 12.91 mios au total.

La Cofi s'est réunie le 18 septembre 2012 pour l'analyse de ce crédit avec la participation suivante :

| Cofi | 18.09.2012 |
|---|------------|
| M. Georges Emery, président | x |
| M. Jérôme Favez, vice-président | x |
| M. Daniel Porcellana, rapporteur de langue française | excusé |
| M. Alex Schwestermann, rapporteur de langue allemande | x |
| M. Alexandre Caillet | excusé |
| M. Gilbert Loretan | excusé |
| Mme Marianne Maret | x |
| M. Frédéric Mivelaz | x |
| M. Christophe Perruchoud | x |
| M. Freddy Philippoz | x |
| M. Manfred Schmid | excusé |
| M. Markus Truffer | excusé |
| Mme Marylène Volpi Fournier | x |

Les invités suivants étaient également présents :

- M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE
- M. Jean-Michel Germanier, chef du Service des routes et des cours d'eau
- M. Roland Crettaz, chef administratif au Service des routes et des cours d'eau
- M. Daniel Moix, responsable du controlling du DTEE



Les conditions climatiques exceptionnelles de l'hiver 2011-2012 ainsi que les très fortes rafales de vent du début de l'année 2012 ont engendré des très importants dégâts au réseau des routes cantonales et aux cours d'eau latéraux.

Pour le réseau routier, les dégâts sur les routes cantonales sont estimés à Fr. 10 mios. A ce montant s'ajoutent encore Fr. 750'000.00 pour le solde des travaux de remise en état en 2012 de la route du Lötschental suite aux intempéries d'octobre 2011. Après déduction de la participation des communes de 30%, le solde à la charge du canton s'élève à Fr. 7.525 mios.

Au niveau des cours d'eaux latéraux, les dégâts sont estimés à Fr. 3.325 mios. La subvention cantonale se monte à 65% y compris la part fédérale, soit Fr. 2.160 mios.

Répondant aux interrogations des commissaires, les représentants du DTEE ont apporté les précisions suivantes :

- le canton ne dispose pas de fonds spécifiques pour la prise en charge de ses propres coûts en lien avec des intempéries ;
- ces coûts extraordinaires ne peuvent pas être absorbés par le budget ordinaire du SRCE ;
- les travaux sont réalisés par des entreprises privées et les triages forestiers ;
- cette demande de crédit supplémentaire a été analysée par l'Administration cantonale des finances qui a donné un préavis favorable ;
- dans le cadre des intempéries, l'Etat a avancé les fonds pour les communes et a établi les décomptes.

Analyse du crédit supplémentaire par la Cofi

Suite aux informations obtenues, la Cofi a analysé cette demande sur la base des trois critères utilisés habituellement pour apprécier les demandes de crédits supplémentaires :

1. Imprévisibilité de la dépense

Ces dépenses sont en lien avec des conditions météorologiques exceptionnelles et n'ont donc pas pu être prévues au budget.

Ce critère est respecté.

2. Urgence de la dépense

Ces travaux ont dû être effectués immédiatement afin de diminuer les risques en cas des nouvelles turbulences météorologiques. D'autre part, les arbres tombés ont dû être enlevés pour libérer les routes respectivement les cours d'eau. Pour diminuer les risques de dégâts potentiels dus aux bostryches, ces travaux ont dû être effectués en ce qui concerne les cours d'eau avant la chaleur de l'été.

Ce critère est respecté.

3. Nécessité de la dépense

Ces travaux ont dû être entrepris immédiatement afin de garantir la disponibilité du réseau routier et sa sécurité. Ceci est également valable pour les cours d'eau qui ont dû être dépouillés du bois.

Ce critère est respecté.

Décision

Sur la base de cette analyse et des arguments développés dans le message du Conseil d'Etat, c'est à l'unanimité des membres présents que la Cofi propose au Parlement d'accepter ce crédit supplémentaire de Fr. 12.910 mios suite aux abondantes chutes de neige de l'hiver 2011-2012 et aux fortes rafales de vent du début de l'année 2012.

Sion, le 18 septembre 2012

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**Le président :****Le vice-président :****Le rapporteur de
langue française :****Le rapporteur de
langue allemande :**

Georges Emery

Jérôme Favez

Daniel Porcellana

Alex Schwestermann